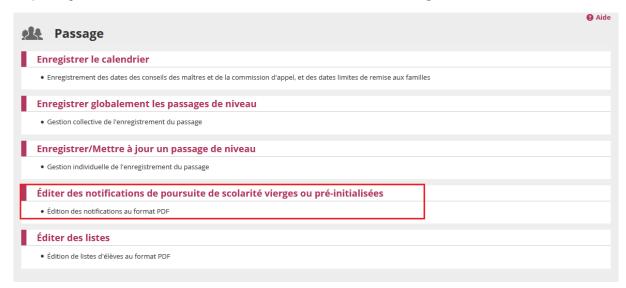




Passage – Édition des notifications de poursuite de scolarité

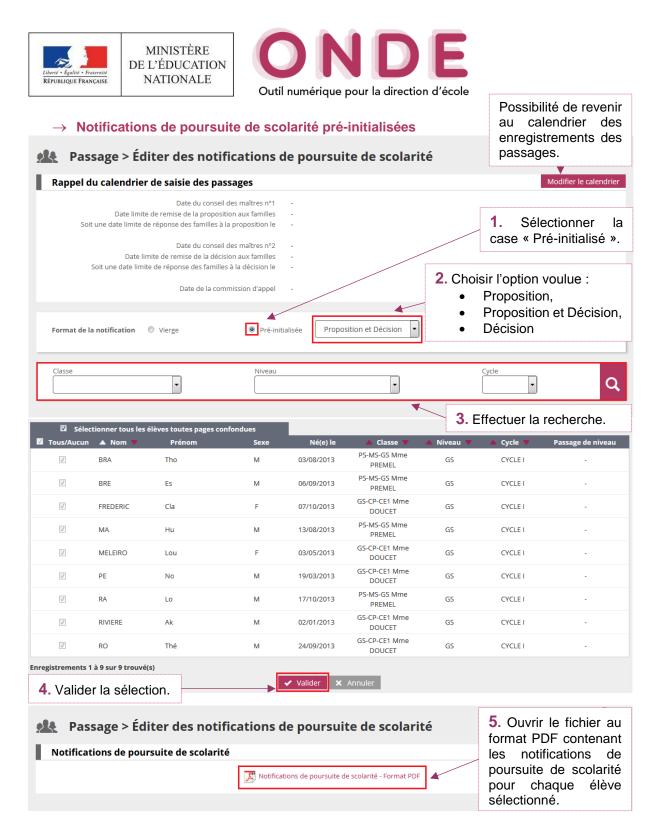
Le passage d'un élève est accessible dans le menu « Elèves / Passage ».



→ Notifications de poursuite de scolarité vierges







Remarque:

- La partie « Proposition du conseil des maîtres » sera pré-remplie avec les informations saisies par le directeur lors du passage si le directeur sélectionne « Proposition et Décision » ou « Proposition ».
- La partie « Décision du conseil des maîtres » sera pré-remplie seulement si le directeur sélectionne « Décision ».

La signature de tous les représentants légaux est obligatoire. Il faut ainsi éditer plusieurs notifications si la même fiche ne peut être transmise à tous les représentants légaux.

